

PROJET DE LOI

adopté

le 12 juillet 2010

N° 150  
**S É N A T**

PREMIÈRE SESSION EXTRAORDINAIRE  
DE 2009-2010

---

---

## PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'accord entre le  
Gouvernement de la République française et le  
Gouvernement de la Principauté d'Andorre relatif à  
l'échange de renseignements en matière fiscale.*

**(Texte définitif)**

*Le Sénat a adopté sans modification, en première  
lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée  
nationale en première lecture, dont la teneur suit :*

---

**Voir les numéros :**

**Assemblée nationale (13<sup>ème</sup> législ.) : 2331, 2580 et T.A. 481.**

**Sénat : 548, 620 et 629 (2009-2010).**

### **Article unique**

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Principauté d'Andorre relatif à l'échange de renseignements en matière fiscale, signé à Andorre-la-Vieille le 22 septembre 2009, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 12 juillet 2010.*

*Le Président,*

*Signé : Gérard LARCHER*

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 2331 (AN, 13<sup>ème</sup> législ.)